

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Réunion du 29 juin 2006

Extrait des délibérations

RAPPORT N° 1

Président : Monsieur David HABIB

Rapporteur : Monsieur David HABIB

OBJET : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET PAR LE PRÉSIDENT

Conformément à la loi, Monsieur le Président rend compte des décisions prises par le Bureau et par lui-même en vertu des délégations que le Conseil de communauté leur ont confiées :

- **Décision du Bureau** en date du 9 mars 2006 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 27 mars : participation de la communauté de communes de Lacq, pour un montant de 6 600 € TTC, au remplacement d'une partie (123 mètres linéaires) de la clôture de l'entreprise Mas-EEE-Saniclim à Artix.

- **Décision du Président** en date du 4 avril 2006 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 11 avril : conclusion avec la Mission Locale Jeunes des Territoires de Mourenx - Oloron - Orthez, à compter du 13 février 2006, d'un contrat de bail de 9 ans pour la location, au Centre multiservices Yves Dréau, d'un espace de bureaux de 134 m² pour un loyer annuel HT de 10 000 €.

- **Décision du Bureau** en date du 6 avril 2006 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 12 avril : acquisition à deux particuliers de parcelles de terrain sur la commune d'Abidos cadastrées section B n° 30, 31, 33 et 34 au prix de 4,12 € HT pour le terrain + indemnités pour les fermiers puis rétrocession de ces mêmes parcelles à la société Soficar pour un montant total de 192 816,14 €.

- **Décision du Président** en date du 13 avril 2006 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 10 mai : conclusion, à compter du 1^{er} mai 2006, avec la société Yokogawa France, d'un contrat de bail qui se poursuivra d'année en année par tacite reconduction, pour la location, au Centre multiservices Yves Dréau, d'un espace de bureaux de 67,50 m² pour un loyer annuel HT de 6 918,75 €.

- **Décision du Bureau** en date du 23 mars 2006 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 12 mai : participation de la communauté de communes de Lacq, pour un montant de 4 090 € TTC, au remplacement d'une partie (76 mètres linéaires) de la clôture de l'entreprise Rey-Betbeder à Lacq.

- **Décision du Bureau** en date du 23 mars 2006 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 12 mai : participation de la communauté de communes de Lacq, pour un montant de 4 140,78 € TTC, au remplacement d'une partie (96,08 mètres linéaires) de la clôture de l'entreprise Pyrénées Préfa à Artix.

- **Décision du Bureau** en date du 23 mars 2006 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 12 mai : approbation du montant définitif des travaux de mise en souterrain du réseau basse tension sur la RD 433 à Noguères, soit 54 200,77 € TTC.

.../...

- **Décision du Bureau** en date du 11 mai 2006 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 19 mai : octroi de bourses d'enseignement supérieur à 39 étudiants domiciliés dans la communauté de communes de Lacq, pour un montant total de 8 838 €.

- **Décision du Bureau** en date du 11 mai 2006 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 16 mai modifiant la décision du Bureau du 6 avril 2006 : octroi d'un supplément d'indemnisation de 887,01 € à l'un des particuliers exploitant la parcelle B n° 31 sur la commune d'Abidos, augmentant par là-même le prix d'acquisition à ce particulier et portant le prix de rétrocession à la société SOFICAR à 193 703,15 €.

- **Décision du Bureau** en date du 11 mai 2006 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 1^{er} juin : participation de la communauté de communes de Lacq, pour un montant de 3 228,37 € TTC, au remplacement d'une partie (92 mètres linéaires) de la clôture de la SCI Mondy à Artix.

- **Décision du Président** en date du 18 mai 2006, reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 22 mai, de confier à Maître MOUTET-FORTIS, avocate, la défense des intérêts de la communauté de communes de Lacq dans la procédure engagée le 21 avril 2006 par un agent de la communauté de communes devant le Tribunal administratif de Pau.

- **Décision du Bureau** en date du 21 juin 2006 : octroi de bourses d'enseignement supérieur à 5 étudiants domiciliés dans la communauté de communes de Lacq, pour un montant total de 1 066 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la communauté de communes **ADOPTE** le présent rapport à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président de la communauté de communes,

David HABIB